

24^e ÉDITION DU FESTIVAL PLINN

Arrivée d'une nouvelle génération

aux dispositions réglementaires introduites par la loi sur l'eau, a engagé la réalisation d'une étude visant à définir, pour chaque secteur de la commune, le mode d'assainissement le mieux approprié (individuel ou collectif).

Cette étude a été confiée au bureau d'études SETUR et concerne en particulier les secteurs constructibles (zones UD) :

Ker-Houezou, Kergus, Cosquer Philippe, Cornambual, Crec'h Cant, Coat Forn, Boturon, Stanguenat, Kerlo Vraz, Kerlahaye, Villages en prolongement de la rue du Télégraphe, Les Forges, Kerleign, Restigou, Restancornou, Kériolet, Kératret, Kerjalous, Kerliviou, Rubertel, Cosquer Laniou, Roscaradec, Nonénou, Le Bot, Kériou, Ty Martin, Tanouedou, Saint Jude, le Scoassel, Le Garnel, Croix du Garnel, Croaz Mez An Oten, Cosquer Danouet, Ty Prit, le Vern, Le Golledic, Disquay, Penker Disquay, Kerlec, Saint Hourarneau, Pen Léguer Braz, Leindevet, Kerbars, Pen An Vern, Logoray, Pen Quelen, Guerzanguerit, Villeneuve Cité, Crec'h Bihan.

Elle comprendra deux phases :

la réalisation d'une enquête auprès d'un échantillon représentatif de la population sur les équipements d'assainissement existants, qui se déroulera courant septembre ;

la réalisation de carottages (sondages du sol à 1,20 mètre de profondeur), à la tarière à main, en périphérie des zones urbanisées, en vue d'établir une carte d'aptitude des sols à l'assainissement individuel (fosse toutes eaux avec épandage souterrain), qui se déroulera de septembre à octobre.

Pour faciliter le bon déroulement de cette étude, le maire demande à la population de réserver le meilleur accueil à Melle Le Bars et Mr Hinot, chargés de l'exécution de cette mission. Pour tous renseignements complémentaires, contacter la mairie (02 96 43 40 41 ou le bureau d'études SETUR (02 96 41 35 35)).

Le bilan de la 24^e édition du Festival Plinn au Danouët s'avère d'ores et déjà meilleur que le précédent, notamment en ce qui concerne la journée dite d'étude à laquelle ont participé 87 stagiaires. Ce constat va emmener plusieurs associations à proposer en commun plusieurs stages durant l'hiver et le printemps prochains.

Le président Michel Diridollou, bien que chagriné par certains faits qui se sont produits à l'occasion de ce festival (disparition de 200 couverts et d'ustensiles de cuisine, cordage du podium coupés) retiendra avant tout de ce festival l'arrivée de la jeune génération tant au niveau sonneurs que chanteurs et danseurs et la qualité des prestations offertes par tous ces amoureux de plinn.

Il rappelle que le festival c'est 12 réunions de préparation, 4 journées sur le terrain pour préparer la fête, 2 journées pour tout nettoyer et 200 personnes sur le pied de guerre le jour du 15 août. Le président remercie le Pays d'Accueil, Diwan, Dastum, Gwelaran, Etre Dec'h hag Arc'hoaz, les cibistes et tous les bénévoles qui apportent



leur aide au bon déroulement de ces quatre journées. Le Festival, c'est d'abord la fête, la tradition, la convivialité (plus de 1.500 personnes au koan-vraz) mais c'est aussi plus de 30.000 F de prix distribués lors des différents concours. Voici quelques résultats concernant la soirée du 14 août :

Kan ha diskan : 1. Morvan - Gueguen ; 2. Menguy - Gueguen ;

3. Le Roux - Ferron.

Accordéon : 1. Correc.

Clarinete : Rannou père et fille et Chevance - Le Roux ; 2. Henri - Le Naou.

Biniou braz : 1. Queffelec - Corong ; 2. Les frères Lautout ; 3. Le Braz - Quéré.

Biniou koz : 1. Hetet - Le Goff ; 2. Philippe - Féon ; 3. Léard - Le Bras ; 4. Launay - Savidan ; 4. Philippe - Berthou ; 6. Castel - Galopin ; 7. Le Hir - Bauderiou.

Mention spéciale pour les Frères Lautout, âgés de moins de 12 ans.

Groupes musicaux : 1. Trio Nevez (Pommerit le Vicomte) ; 2. Daou Dezi (Lannion) ; Badadao (Morbihan).

Danse en couple : 1. Gireg Guezennec, Rospez et Solenn Emery, Perros-Guirec ; 2. M. et Mme Le Martret, Rennes ; 3. Xavier Coquil, Bégard et Carole Fleury, Le Merzer.

Polka plinn : 1. Vincent Arzul, Prat et Isabelle Breton, Bourbriac ; 2. Ollivier Rosmorduc, Pommerit le Vicomte et Perrine Guillemot, St Clet ; 3. Jean-Yves et Simone Le Denmat, Moustéru.

